



INDICATEURS

Les taux de chômage en Bretagne

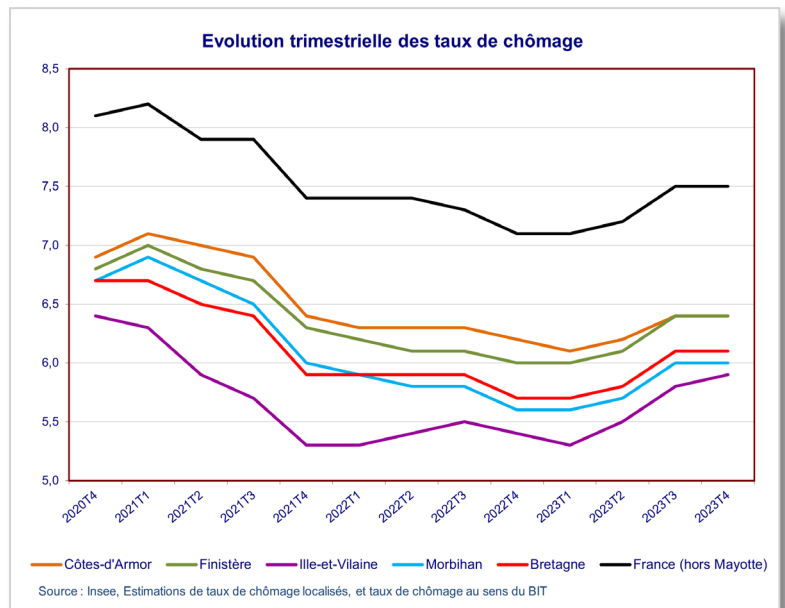
au 4^{ème} trimestre 2023

Au 4^{ème} trimestre 2023, en Bretagne, le taux de chômage localisé est stable par rapport au trimestre précédent et s'établit à 6,1 % de la population active. Il a gagné 0,4 point en un an. Au niveau national, le taux de chômage reste également inchangé à 7,5 %, et se situe aussi 0,4 point au-dessus de son niveau d'il y a un an. En Bretagne, il se situe 0,7 point sous son niveau d'avant crise sanitaire (4^{ème} trimestre 2019).

A 5,9 %, le taux de chômage est inférieur en Ile-et-Vilaine à celui des trois autres départements où il est compris entre 6 % dans le Morbihan et 6,4 % dans les Côtes-d'Armor et la Finistère. Il a gagné 0,1 point en Ile-et-Vilaine et reste stable dans les trois autres départements.

Les variations trimestrielles sont également de faible ampleur dans les autres régions. Le taux de chômage augmente de 0,2 point en Île-de-France. Il s'accroît de 0,1 point ou reste identique dans les autres régions.

La Bretagne est la région ayant le deuxième plus faible taux de chômage, toujours devancée par les Pays de la Loire (5,9 %), et devant Auvergne-Rhône-Alpes et la Corse (6,5 %). A l'opposé, les Hauts-de-France et l'Occitanie présentent le taux de chômage le plus élevé des 13 régions métropolitaines avec respectivement 9,3 % et 8,9 %.



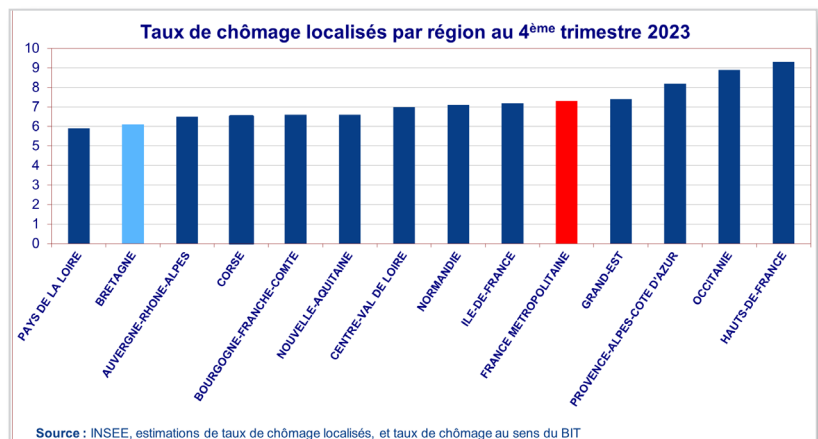
Taux de chômage localisés trimestriels en Bretagne et par département (en %)

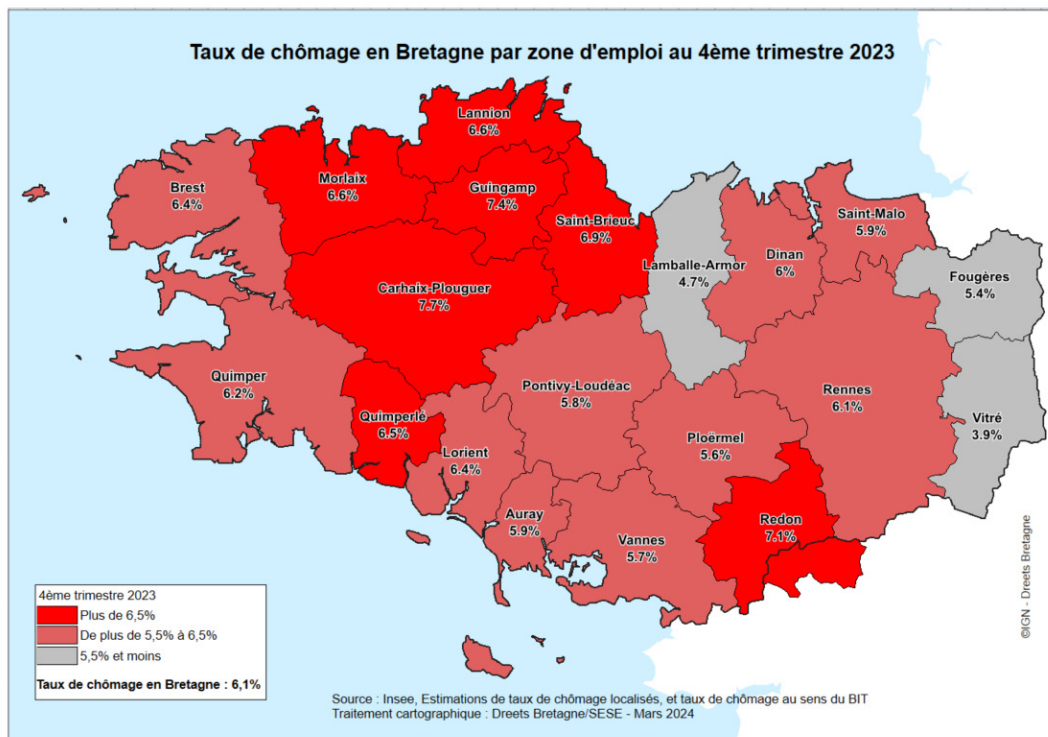
	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2	2023T3	2023T4
Côtes-d'Armor	6,9	7,1	7,0	6,9	6,4	6,3	6,3	6,3	6,2	6,1	6,2	6,4	6,4
Finistère	6,8	7,0	6,8	6,7	6,3	6,2	6,1	6,1	6,0	6,0	6,1	6,4	6,4
Ile-et-Vilaine	6,4	6,3	5,9	5,7	5,3	5,3	5,4	5,5	5,4	5,3	5,5	5,8	5,9
Morbihan	6,7	6,9	6,7	6,5	6,0	5,9	5,8	5,8	5,6	5,6	5,7	6,0	6,0
Bretagne	6,7	6,7	6,5	6,4	5,9	5,9	5,9	5,9	5,7	5,7	5,8	6,1	6,1
France (hors Mayotte)	8,1	8,2	7,9	7,9	7,4	7,4	7,4	7,3	7,1	7,1	7,2	7,5	7,5

Source : Insee, Estimations de taux de chômage localisés, et taux de chômage au sens du BIT

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du bureau international du travail (BIT) et la population active. Est considéré comme chômeur une personne en âge de travailler de 15 ans et plus qui répond simultanément à 3 conditions :

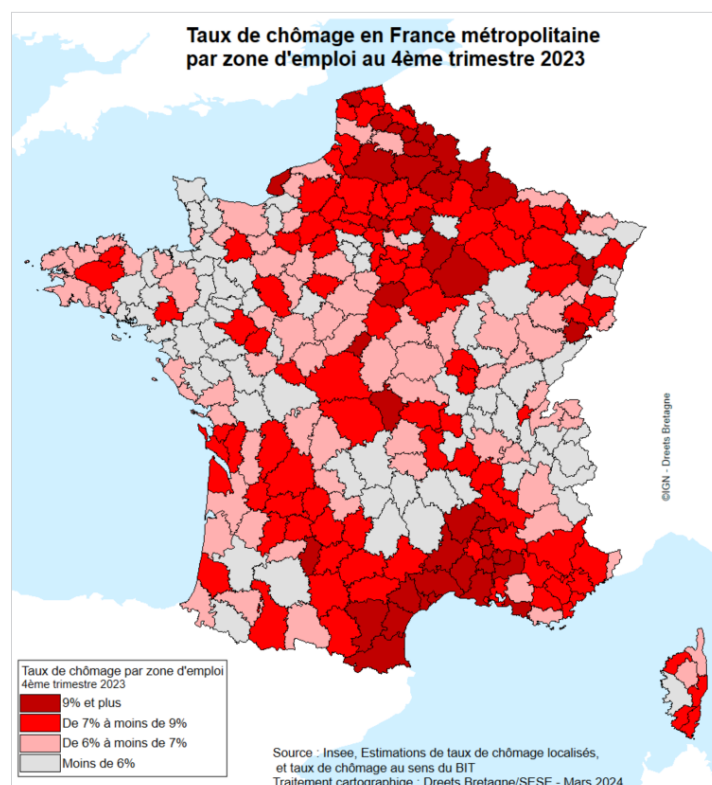
- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.





Au 4^{ème} trimestre, le taux de chômage progresse dans 6 des 20 zones d'emploi bretonnes. Il gagne 0,2 point dans la zone d'emploi de Saint-Malo, et 0,1 point dans 5 autres (Fougères, Lorient, Ploërmel, Quimper et Rennes). Trois zones d'emploi (Dinan, Lamballe-Armor et Lannion) enregistrent une très légère baisse de 0,1 point. Sur un an, le taux de chômage n'évolue pas dans les zones d'Auray et de Lamballe-Armor. Il augmente dans toutes les autres. La hausse atteint 0,7 point à Ploërmel, 0,6 point à Fougères, Redon et Saint-Malo.

Les zones d'emploi de Carhaix-Plouguer et de Guingamp affichent toujours le plus haut taux de chômage en Bretagne, à 7,7 % et 7,4 %. A l'opposé, **la zone d'emploi de Vitré demeure celle où ce taux est le plus bas en Bretagne (3,9%), et même le troisième plus faible de France.** Une autre zone d'emploi se situe sous le seuil symbolique de 5% : celle Lamballe-Armor (4,7 %). La zone d'emploi de Fougères s'établit juste au-dessus de ce palier (5,4 %).



Date de publication : 20 mars 2024

Prochaine publication : 20 juin 2024